



CHAPTELAT

MAGAZINE

vosre
BULLETIN MUNICIPAL



NOTRE DOSSIER >05

COVID 19 : une mairie à l'écoute de ses habitants



Compte rendu d'actions : Mise en place de la 2^e garderie >06



Lumière sur le Chef BOYER >07

HOMMAGE

à Daniel Devoyon

HISTORIQUE DU CLUB SPORTIF DE CHAPTELAT EN HOMMAGE A DANIEL DEVOYON



L'histoire du Club Sportif de Chaptelat (créé le 28 janvier 1978) est étroitement liée à Daniel DEVOYON qui nous a quittés brutalement le jour de Noël, et nous tenons, en évoquant sa mémoire, à retracer son implication dans la vie sportive de Chaptelat.

Daniel DEVOYON a été élu trésorier à sa création, fonction qu'il a assumé avec compétence, rigueur et application pendant de nombreuses saisons (capitanat de l'équipe première au sein de laquelle il s'est avéré être un vrai patron et un meneur de jeu reconnu de tous).

Lorsqu'il a « raccroché les crampons » de joueur, au terme de la saison 1984/1985, Daniel a assumé la lourde tâche d'entraîneur pendant plusieurs saisons avant que le CSC ne fusionne avec l'AS Couzeix pour constituer l'USECC (Union Sportive Entente Chaptelat Couzeix).

Daniel a su transmettre son savoir tout en captivant l'attention de ses élèves qui ont partagé la même passion pour le sport et le même objectif de progresser.

Il sera à l'origine de l'ascension sportive du club dans la pyramide footballistique jusqu'en division d'honneur, avec il est vrai, l'apport de jeunes joueurs de bon niveau.

De plus, Daniel s'est beaucoup investi dans l'entretien des outils de travail qu'étaient le terrain de sports et le terrain annexe où il dispensait les entraînements. Cet ensemble sportif constitué de deux terrains, de vestiaires et d'un club house, réalisé par la municipalité de l'époque avait été inauguré au début de la saison 1983-1984.

L'enjeu était de taille pour le staff sportif, car il était nécessaire d'engager une réflexion sur les différents aménagements et infrastructures capables d'accueillir le potentiel sportif de Chaptelat.



Grâce à l'action de Daniel DEVOYON, qui s'est intensément investi dans ce domaine logistique, le club a pu évoluer positivement au fil des saisons de football.

Aussi, de par l'implication active de Daniel dans la vie footballistique de Chaptelat, il paraît tout à fait logique aujourd'hui, que la commune de Chaptelat reconnaissante, attribue à ce stade son nom de baptême :

Stade Municipal Daniel DEVOYON



Rappel :

La commune a adhéré au dispositif IntraMuros application mobile.

Vous y retrouverez toutes les informations complètes de la municipalité et de ses partenaires.

IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

CHAPTELAT est en constante évolution. De nouveaux habitants arrivent, des commerces et des entreprises s'installent (installations médicales notamment), des logements se construisent, il faut donc organiser le territoire grâce au PLU, Plan Local d'Urbanisme. La municipalité a fait le choix d'une densification raisonnée de l'habitat autour du bourg et la préservation des espaces verts (mixité) face à l'accroissement de la population et des flux circulatoires (plus d'attractivité...).

Le PLU prend en compte l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les activités économiques, les équipements publics mais aussi le paysage et le patrimoine, en bref, tout ce qui fait la spécificité d'une commune. Enfin, le PLU définit les droits à la construction pour chaque parcelle.

A la base du PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD est un projet politique fixant les objectifs de développement de la commune pour les 10 prochaines années. Il est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale SCoT 2030 et le Plan Local d'Habitat PLH de l'Agglomération de Limoges et il poursuit plusieurs objectifs dont l'équilibre entre le renouvellement urbain et l'urbanisation nouvelle, la protection des zones naturelles et agricoles, la diversité des fonctions urbaines, la mixité sociale, l'organisation des déplacements. Les cinq axes qui le composent permettent de comprendre le choix pour définir les zones constructibles, agricoles et naturelles, ainsi que les règles qui s'y appliquent :

1. Assurer la protection des milieux naturels, mettre en valeur les paysages, soutenir la transition écologique.
2. Promouvoir un développement urbain maîtrisé dans le temps et dans l'espace pour permettre l'accueil de populations dans de bonnes conditions (faciliter la densification du bourg et des hameaux structurants. Asseoir la centralité du bourg comme pôle de vie dominant...).
3. Maintenir l'industrie et développer l'économie locale en encadrant le développement du territoire (Limoges Métropole est l'autorité organisatrice de la politique économique).
4. Améliorer le fonctionnement urbain et renforcer la cohésion territoriale en affirmant la centralité du bourg (prendre en compte les éventuels aménagements routiers à mettre en œuvre).
5. Garantir la préservation et la qualité du cadre de vie, de l'architecture et des aménagements.



Les travaux de viabilisation de la « Résidence Saint Eloi » sont terminés et vont laisser place à des projets de construction (lotissement privé).



Création de quatre logements de 70m² chacun, à la résidence le château du bailleur social privé NOALIS, rue st Eloi à CHAPTELAT. Divers équipements (domotiques) sont mis en place dans ces logements afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et prévenir la perte d'autonomie.

Tous les permis de construire et d'aménager en dehors des zones d'orientation du PADD, seront soumis au régime du sursis à statuer à compter du 1^{er} septembre 2021 (après le débat sur les orientations générales du PADD). Ce mécanisme de sursis à statuer sera mis en œuvre durant la période transitoire au cours de laquelle les règles d'urbanisme futures (les orientations du PADD) vont se substituer aux règles d'urbanisme existantes. Ce dispositif permet de trouver un équilibre entre le droit à bénéficier des règles en vigueur et la préservation du document d'urbanisme en cours d'élaboration.



1500 euros de dons récoltés au profit du Téléthon



Remise de la médaille du combattant pour M. Lecapelain



Spectacle de Noël pour les maternelles



Nouvel abris bus posé



Le 6 Avril 2021, le conseil municipal s'est réuni pour adopter le **Budget Primitif 2021** qui s'élève à **2 108 669.58 €**.

Il est réparti sur deux sections à hauteur d'**1 696 022.85 € pour le fonctionnement** et de **412 646.73 € pour l'investissement**.

Recherche d'économies au budget de fonctionnement :

Une nouvelle fois encore, des économies ont pu être réalisées sur la section de fonctionnement. Une économie importante a pu s'effectuer en changeant d'assurance du personnel, le bénéfice de ce changement est de 13 000 € économisés pour la commune. D'autres efforts de gestion sont engagés sur l'ensemble des lignes de dépenses afin de maîtriser leurs évolutions.

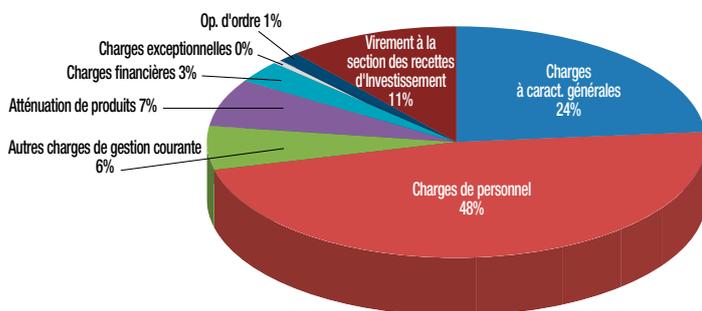
En 2020, les événements traditionnels ont dû être annulés. Cette année, l'édition du feu d'artifice de Noël, ainsi que le spectacle d'URBAKA sont budgétisés et seront programmés si les mesures sanitaires le permettent.

L'investissement 2021 sera toujours tourné vers la recherche d'un mieux vivre ensemble : Réfection de voiries avec Limoges Métropole : l'enveloppe prévue exceptionnellement cette année passe de 100 000 euros par an à 143 000 €.

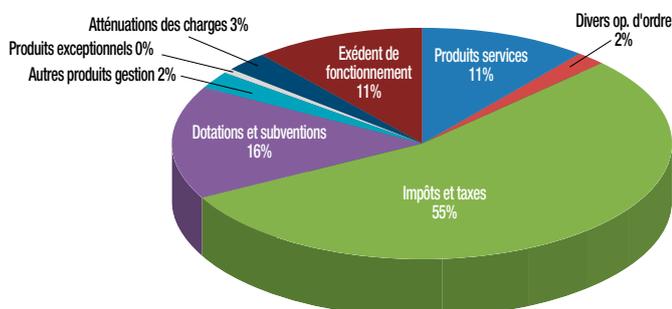
Une gestion des finances rigoureuse, contrôlée dernièrement par la Chambre Régionale des Comptes, a permis à Chaptelat de diminuer son taux d'endettement par habitant. A présent, la commune a retrouvé une capacité d'emprunts.

Dès à présent, des études sont donc engagées autour de projet d'investissements d'aménagement urbain répondant à un besoin essentiel de la population.

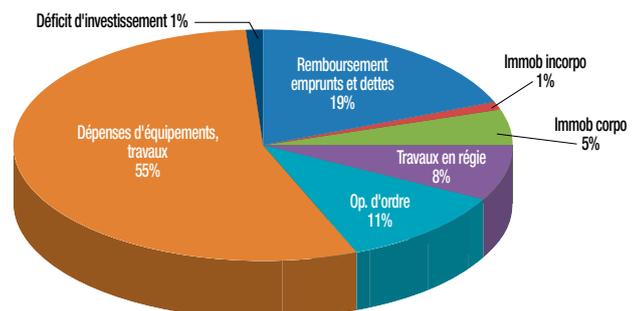
Dépenses de fonctionnement



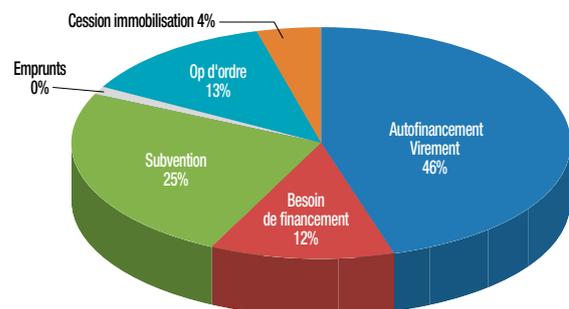
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Politique d'investissement : une capacité maîtrisée de l'autofinancement

La section d'investissement regroupe chaque année des projets structurants qui se sont autofinancés. Cette année, l'extension de la cuisine scolaire (projet présenté dans le précédent bulletin municipal) de 160 000 euros, occupe plus de 50% des dépenses d'investissement. Ce projet s'est réalisé sans emprunt.

Pas d'augmentation d'impôts tout en maintenant un niveau de services publics élevé :

Les taux votés en 2021 par le conseil municipal n'ont pas été augmentés depuis 2014, à savoir :

Foncier Bâti : 37.92% (dont 18.96% pour taux communal + 18.96% taux départemental)

Foncier non Bâti : 77.19%

Exonération pour la taxe d'aménagement concernant les abris de jardin

LA VILLE FACE A LA CRISE SANITAIRE : TENIR ENSEMBLE

Il était apparu plus que jamais indispensable, au vu du contexte actuel, de mettre en œuvre tous les moyens communaux et quels qu'ils soient pour lutter le plus efficacement possible contre cette pandémie. C'est dans ce sens, que Chaptelat a mis en place des mesures exceptionnelles pour aider la population pendant la période de confinement et au-delà.

MAINTIEN ET ADAPTATION DES SERVICES MUNICIPAUX ESSENTIELS

Tous les services municipaux se sont mobilisés et ont assuré la continuité du service public, par télétravail, et présence sur le terrain pour les besoins essentiels. Les agents dégagés de leurs fonctions habituelles par la fermeture d'équipements ont été redéployés en appui des services mobilisés auprès des populations prioritaires : personnes âgées (portage de repas aux personnes vulnérables ou démunies), accueil des enfants des personnels soignants, et plus largement, toute personne dans l'urgence (distribution de masques...).

AIDE À LA PRISE DE RENDEZ-VOUS A DESTINATION DES SENIORS

Dans le cadre de la campagne de vaccination lancée par le gouvernement, la commune a proposé une aide logistique portant sur la prise de rendez-vous (permanence informatique), pour répondre aux besoins et accompagner les administrés qui ne disposent pas du matériel informatique adéquat.



MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATION TEMPORAIRE A LA HALLE DES SPORTS

Près de 150 personnes vaccinées lors de cette campagne de première vaccination.

La commune avait mis en place sur son territoire, un centre de vaccination temporaire au COVID-19, avec l'aide de l'ARS du mois d'avril à juin, grâce à une collaboration entre les services de la commune, les médecins (5), infirmières locales (4). Cette opération s'adressait principalement aux personnes âgées de plus de 65 ans, le vaccin reçu était le PFIZER nécessitant les 2 injections.



OUVERTURE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE CHAPTELAT AUX OUVRIERS BTP POUR SE RESTAURER DANS DE BONNES CONDITIONS

Du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des restaurants, les ouvriers du BTP et les artisans travaillant sur les chantiers doivent endurer le froid ou le confort spartiate de leur camion pour leurs pauses déjeuner. En lien avec la Fédération française du bâtiment, la commune avait décidé de mettre à disposition une salle municipale, celle de la Maison des associations, pour les ouvriers du bâtiment, des travaux publics et les artisans travaillant sur des chantiers à Chaptelat ou aux alentours. Le restaurant le Limous'ain situé en face de la salle proposait ses savoureux plats à emporter.



MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ TEMPORAIRE ALIMENTAIRE PENDANT LE SECOND CONFINEMENT (10 COMMERÇANTS)



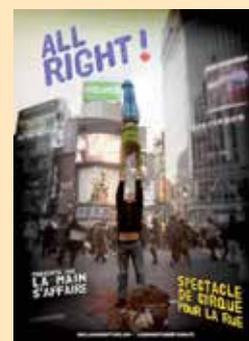
Merci aux commerçants et aux clients qui ont bien respecté les consignes de sécurité pour cette ouverture hebdomadaire durant 8 semaines dans de bonnes conditions.

Cette ouverture a rendu un grand service à nombre de Catalacois et a permis de diversifier les lieux d'approvisionnement.

A vos agendas !



• **Festival URBAKA le vendredi 9 juillet à 20h** (esplanade de l'église) lors du **marché de producteurs tous les 15 jours pendant 8 semaines à partir de 17h**, avec un spectacle gratuit de rue de la compagnie «la Main s'affaire». Comment démystifier le divertissement et stimuler l'esprit critique avec des portés acrobatiques bluffants et une touche d'ironie ? Burlesque sans tomber dans la caricature, cynique sans être cruel, interactif sans forcer le dialogue.
Un spectacle... All Right !



Compte-rendu d'actions

Ouverture d'un deuxième accueil garderie périscolaire



L'accueil périscolaire est organisé dans l'enceinte de l'école maternelle et primaire, et pris en charge par le personnel du service enfance-jeunesse. Des salles sont mises à disposition pour le service, la cour de récréation est utilisée.

A Chaptelat, la prise de conscience de l'importance de l'éducation n'est pas nouvelle. Pour l'ensemble des acteurs, elle constitue la base de l'intégration

sociale des enfants et des jeunes. Dans ce sens, il avait été décidé en fin d'année dernière de séparer les « petits » à la cour du haut, des « grands » à la cour du bas lors de la garderie périscolaire. Des moyens importants en personnel et en nettoyage des locaux ont été mobilisés.

Ce nouveau dispositif permet de mieux accueillir les familles et les enfants dont ces derniers sont ravis de rester dans leurs espaces respectifs. Le fait de ne pas mettre ensemble les maternelles et primaires confère plus de sécurité et de sérénité pour les enfants, notamment les plus jeunes. A présent, les maternelles de la garderie n'ont plus qu'un couloir à traverser pour être accueillie par la maîtresse dans leur salle de classe.

La garderie périscolaire se veut un lieu chaleureux, convivial, et qui laisse le temps aux enfants, de jouer librement, de réaliser, de s'exprimer, de participer aux activités à leur rythme, en fonction de leurs envies.



Maison des associations

La réfection de la toiture de la cave est terminée

Lancés en février dernier, les «travaux nécessaires» de réfection de la toiture de la maison des associations sont achevés.

Environnement

Vers une démarche de développement durable

Les Hirondelles construisent ou renforcent leurs nids composés en grande partie de boue: toutefois, ce matériau n'est pas forcément disponible en quantité suffisante. C'est pourquoi,

la municipalité en lien avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a installé un bac à boue à côté de l'école. Cette action s'inscrit également dans une démarche de sensibilisation des enfants par l'intervention de l'association au sein du groupe scolaire.

Enfin, l'acquisition de matériel pour le désherbage alternatif comme l'achat d'une herse pour le tracteur communal s'inscrit dans la démarche zéro-pesticide sur la commune.



Aménagement bureaux de la Mairie :

Nouvelle banque d'accueil au secrétariat de mairie

Pour améliorer la qualité d'accueil du public mais aussi pour améliorer les conditions de travail du personnel communal, des travaux d'aménagement ont été effectués en début d'année :

- Mise en place d'une nouvelle banque d'accueil avec accès aux Personnes à Mobilité Réduite
- Remplacement du matériel informatique.



Chiffres-clés :

14 422,92 € : Coût des lampadaires à l'aire de jeux

12 061,52 € : Coût de la banque d'accueil à la mairie (société Quadria)

4 883,63 € : Coût de la rénovation de la toiture de la cave de la maison des associations

4 788,00 € : Coût de l'achat d'une Herse pour les services techniques

1 132.20 € : Coût des poubelles déjections canines

Lumière sur...

Un Chef à Chaptelat!



Jolie rencontre avec le Chef David BOYER que nous souhaitons vous faire partager. Il a découvert sa vocation culinaire grâce aux talents de cuisinière de sa grand-mère. Depuis il puise son inspiration auprès de ses modèles de chef tel que Joël ROBUCHON ou le roi des cuisiniers Auguste ESCOFFIER.



Brevet professionnel de cuisine en poche, il avait quitté Saint-Junien pour des adresses prestigieuses en France avant de poser ses valises au **château de la Cazine en Creuse et d'y obtenir une étoile au guide Michelin en 2014**. Il aime l'exigence du travail bien fait et cette obtention fut son premier objectif personnel.

Successivement, Chef au groupe TAILLEVENT et début 2019 Chef à la Maison PIC (3 étoiles) à VALENCE, David Boyer a remporté des concours prestigieux et remporté des championnats du monde du Lièvre à la royale et finaliste au concours du Meilleur Ouvrier de France la même année.

Avec toujours l'envie d'apprendre et de découverte, le Chef David Boyer, revenu au pays depuis peu, se lance dans l'activité de traiteur du côté de Chaptelat et vient de lancer une boutique en ligne

www.davidboyer.fr

ou par téléphone au **06 59 28 20 97**

<https://www.facebook.com/davidboyerchefdecuisine/>



Cette nouvelle aventure lui confère une véritable bouffée d'oxygène !

Ainsi, depuis le 3 décembre, il a ouvert une boutique en ligne avec l'aide du fils de sa compagne et livre ses commandes jusqu'à 40 km autour de Limoges. Bien entendu, il propose d'ores et déjà des menus pour les fêtes - entrées, plats, desserts.

Il crée une cuisine d'émotion et réinvente la tradition. Il aime jouer sur les contrastes de goûts et de textures, tout en respectant l'harmonie et l'équilibre des plats pour sublimer la qualité du travail de producteurs passionnés.

Le chef vous offre cette recette de Tartare de veau aux huitres pour les palais délicats, à vos fourneaux !

Tartare de veau au yuzu, huître et algue nori

Recette pour 10 parts :

- 400 g. de veau taillé en brunoise (ex : noix pâtissière)
- 2 huîtres spéciale n° 4
- ¼ de ciboulette ciselé
- pm : jus de yuzu, sel, poivre, huile d'olive
- 2 feuille d'algue nori

Déco :

- 10 feuilles d'huître

Progression :

- Tailler le veau en brunoise, ouvrir les huîtres, les passer 20 secondes au four vapeur à 80° C .
- Hacher les huîtres bien égouttées et les mélanger au veau avec la ciboulette, un peu de yuzu, l'huile d'olive et l'assaisonnement.
- Rouler le veau dans les feuilles de nori à l'aide de papier film (comme un maki de 2,5 cm de diamètre)
- Bloquer quelques minutes au grand froid afin de durcir le rouleau, enlever le papier film et tailler des tronçons de 3 cm de haut

pour toutes questions : David BOYER - 06 59 28 20 97

CONTACTS UTILES

Mairie de Chaptelat :

54 rue Saint Eloi
87270 CHAPTELAT

Tél : 05 55 39 94 52

chaptelat.limousin@wanadoo.fr

www.mairie-chaptelat.fr



HEURES OUVERTURES :

Lundi	10h00-12h00	14h00-17h30
Mardi	10h00-12h00	14h00-17h30
Mercredi	10h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	10h00-12h00	14h00-17h30
Vendredi	10h00-12h00	14h00-16h00
Samedi	10h00-12h00	

EN CAS D'URGENCE :

Élu(e) d'astreinte, 06 78 03 33 92

AGENCE POSTALE :

61 rue Saint-Eloi - 87270 Chaptelat

05 55 39 01 58

Mardi 8h00-12h00

Mercredi 10h00-12h00 - 14h30-18h00

Jeudi 8h00-12h00

Vendredi 14h30-18h00

Samedi 10h00-12h00



ECOLE :

Maternelle : 05 55 39 41 55

Primaire : 05 55 39 45 50

Garderie : 05 55 39 60 13

Restaurant scolaire : 05 55 39 36 38

RELI ASSISTANTES MATERNELLES :

M^{me} BUREAU Marlène : 06 79 78 36 74



MICRO-CRÈCHE :

Le repaire des lutins : 05 55 58 84 60



Département de la Haute-Vienne :

Standard : 05 55 45 10 10



ASSISTANTE SOCIALE :

Prise de rendez-vous au

05 55 49 19 99 ou 05 55 30 92 69



CONCILIATRICE DE JUSTICE (M^{me} Christiane RAFFY) :

Permanence : prendre rdv au 06 25 28 13 77

Communauté Urbaine Limoges Métropole :

Standard : 05 55 45 79 00



SERVICE DE L'EAU :

05 55 45 62 36

SERVICE TRANSPORTS SCOLAIRES :

05 55 45 78 78

DÉCHÈTERIES :

0 800 86 11 11 (numéro vert, gratuit depuis un poste fixe)

Médical :

CABINET VÉTÉRINAIRE



« LES MOUSTACHES » :

Docteur FORMOSA : 05 55 32 08 53

KINESITHÉRAPEUTES/MASSEURS :

M^{me} Julie PERRIN et M^{me} Eloïse GUILMAND :

05 87 75 65 50



MAISON PLURIDISCIPLINAIRE :

Orthophoniste : M^{me} BRAUER, 06 04 03 37 17

Etiopathe : M^{me} LESCOP, 06 37 92 73 73

Psychologue : M^{me} BOYER, 06 79 55 74 32

Gestalt Thérapie : M^{me} FROEHLI LEONIE, 07 66 29 49 08



INFIRMIÈRES :

M^{me} THIBAUD et M^{me} CAPERAN : 05 55 36 90-46

57 Rue Saint Eloi

M^{me} ARNOULT : 06 27 60 89 78

1 Rue de la Fontaine



MÉDECIN :

Mr DOMENGER : 05 55 39 30 99

57 rue Saint Eloi

MEDECIN



Commerces :

BAR BRASSERIE :

Le Limous'ain : 05 55 35 41 07

GARAGES :

J.C BONNET - 7 rue des Pères Duclou : 05 55 39 94 79

AD EXPERT - Chantelauve : 05 55 39 96 66

LIA - 6 La Borde : 05 55 39 90 92

COIFFEUSE :

Millenium Coiffure - Rue des Pères Duclou : 05 55 36 70 47

Numéros d'urgences :

SAMU : 15



POMPIERS : 18



POLICE : 17

GENDARMERIE :

Nieul : 05 55 75 80 07 - Aixe-sur-Vienne : 05 55 70 13 58

EDF : 0 810 333 087



GDF : 0 810 433 087



URGENCES EAU (Limoges Métropole) - 05 55 04 46 00

Bulletin Municipal de Chaptelat

N° 9 - Juin 2021 (nouvelle édition)

Directeur de la publication : Julie LENFANT

Mise en page et Impression : ATELIER GRAPHIQUE - 05 55 50 68 22 - imprimerie@ateliergraphique.fr

Imprimé à 1000 exemplaires